



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 44629

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les vives inquiétudes des buralistes face aux actes d'incivisme et agressions dont ils sont malheureusement de plus en plus souvent l'objet. Il souhaite connaître quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour sécuriser ces points de vente populaires très largement fréquentés par le grand public.

Texte de la réponse

Si la délinquance recule en 2008, les vols à main armée avec arme à feu ont effectivement progressé de 15 % par rapport à 2007, ils touchent plus spécifiquement les petits commerces et les établissements industriels peu ou mal protégés. Les efforts de sûreté accomplis désormais par de nombreuses branches (grande distribution, banque, transport de fonds, etc.) ainsi que les efforts de l'État et des différents partenaires ont en effet permis de renforcer considérablement la sécurité de ces secteurs. Par ailleurs, le renforcement de la lutte contre la drogue et l'économie souterraine, notamment par les GIR et les unités territoriales de quartier (UTeQ), a déstabilisé ceux qui vivaient de ces trafics et qui parfois recherchent de nouveaux profits en s'attaquant aux commerces de proximité. Les forces de sécurité sont activement mobilisées pour prévenir et réprimer cette délinquance ponctuelle et imprévisible, notamment à l'occasion de leurs missions de voie publique et par le biais de campagnes d'information à destination des petits commerces. Le ministre a décidé de donner un nouvel élan à la lutte contre cette forme de délinquance, dont il a fait une des priorités de son action pour 2009. Différentes mesures vont permettre de renforcer la lutte contre cette délinquance, en particulier le recours généralisé à la police technique et scientifique et le développement de la vidéoprotection, qui sera accéléré pour aboutir au triplement des caméras sur la voie publique d'ici à 2010. D'importantes mesures ont été annoncées à l'occasion d'une réunion de travail avec les services de police, de gendarmerie et les représentants des chambres de commerce et de la chambre de métiers et de l'artisanat d'Île-de-France, des buralistes, des supérettes, ainsi que des pharmacies, bijouteries, parfumeries, concernant en premier lieu la prévention (vidéoalarmes, etc.). Il a été rappelé qu'un référent sûreté est à la disposition des commerçants dans tous les services de police et de gendarmerie pour établir des diagnostics de sécurité permettant de mieux sécuriser les locaux. Des actions renforcées de contrôle par les forces de sécurité dans les quartiers concernés ont également été décidées. Le redéploiement de 4 000 policiers dans les quartiers et les départements les plus sensibles, avec la mise en place des UTeQ et des compagnies de sécurisation, y participera. Enfin, une aide aux victimes plus systématique et mieux organisée sera mise en place.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44629

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales
Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 17 mars 2009, page 2485

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5383